

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de QUINCEY 70000**

Accusé de réception en préfecture  
070-217004332-20251215-D-39-2025-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

*Nombre de conseillers*

en exercice : 15  
présents : 10  
votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, et le quinze du mois de décembre à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 décembre 2025, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

**Etaient présents :**

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, Mme Véronique BATISSE, M. Christian CHAUSSALET, M. Pierre ARTAUX, Mme Annie BAUMLIN, Mme Caroline DORMOY, Mme Séverine CHARLOT, Mme Fabienne LEMOINE.

**Absents excusés :** /

**Ont donné pouvoir :** - M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE  
- Mme Marie-Noëlle MOUGIN à M. Christian CHAUSSALET  
- M. Gilles GARDIENNET à M. Bruno BIDOYEN  
- M. Romain MUNIER à Mme Lucie REYNAUD  
- Mme Estelle TURAN à Mme Séverine CHARLOT

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

**SIED 70 – AMENAGEMENT ESTHETIQUE DU RESEAU CONCEDE D'ELECTRICITE**

39/2025

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité grande rue et place de la mairie, relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Monsieur le maire précise que ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

L'avant-projet sommaire de ces travaux comprend :

- le remplacement d'environ 260 mètres de lignes aériennes à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existants dans le secteur par des câbles souterrains ;
- la fourniture et la pose de 8 ensembles d'éclairage public, thermolaqués gris 900 sablé, composés chacun d'un mât droit cylindro-conique de 7 mètres de hauteur, d'une crosse KC de 75 cm de saillie et d'un luminaire de type Stelium équipé de leds d'une puissance variable par module bluetooth de 0 à 45 W réglée sur une puissance d'environ 40 W ;
- la fourniture et la pose d'un ensemble d'éclairage public, thermolaqués gris 900 sablé, composé d'un mât droit cylindro-conique de 6 mètres de hauteur et d'un luminaire de type Stelium équipé de leds d'une puissance variable par module bluetooth de 0 à 45 W réglée sur une puissance d'environ 35 W ;
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existants dans ce secteur.

Selon les dispositions financières actuellement en vigueur, cette opération pourrait être aidée par le SIED 70 qui prendrait en charge :

- 60% du montant total hors TVA (le SIED 70 récupérant cette TVA) des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité jusqu'à 120 000 € et 25% au SIED 70;
- 20% du montant total hors TVA des travaux d'éclairage public;
- l'intégralité du coût des prestations de service assurées par le SIED 70 en éclairage public et génie civil de communications électroniques.

Accusé de réception préfecture  
070-217004332-20251215-D-39-2025-DE  
Date de transmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés.
- 2) **DEMANDE** au SIED 70 de procéder à l'étude détaillée de cette opération.
- 3) **DEMANDE** au SIED 70, la programmation financière des travaux définis ci-dessus.
- 4) **PRECISE** que l'inscription au budget communal de la participation financière demandée par le SIED 70, fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal lorsque la participation financière du SIED 70 aura été validée par le Bureau Syndical.
- 5) **SOUHAITE** que ces travaux puissent être engagés à partir de 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Affiché le **16 décembre 2025**

Pour copie conforme :  
La Secrétaire de Séance

  
Véronique BATTISSE

En Mairie, le **16 décembre 2025**  
Le Maire,

Bruno BIDOVEN

